Llasolles. — *Une agression.* — Un journalier, Henri Mullier, du hameau de la Vigne à Wambrechies, était allé, dans la soirée d'hier, chez sa sœur, ouvrière de fabrique, à Llasolles. Etant près du cimetière, il rencontra deux tisserands, Henri Ghesquière et Jean-Baptiste Lernoud, qui venaient de sortir d'un estaminet. Ils attaquèrent Mullier sans motif. Ghesquière le jeta dans un ruisseau et lui donna deux violents coups de talon à la tête. La blessure qu'a reçue Mullier, près de l'œil gauche, présente une certaine gravité.

La gendarmerie, informée de ces faits, a dressé procès verbal à la charge des auteurs de cette inqualifiable agression.

Mouveaux. — Le choral l'*Avenir* organise une grande toumbola au prix de dix centimes le billet.

LILLE

Un discours de M. le Préfet du Nord. — On lit dans le *Journal des Débats* :

« Un banquet a été offert à M. Girond, maire de Douai, à l'occasion de sa promotion récente dans la Légion d'honneur. Dans cette réunion M. Vel-Durand, préfet du département, a pris la parole, et voici la fin de son discours :

« Une nouvelle comédie se prépare; en 1885 nous avons » eu la comédie de la crise agricole et du Tonkin; en » 1889, celle du boulangisme.

» Le rideau se lève encore, mais préparons-nous à siffler la pièce. »

» Nous prenons la liberté, ajoutent les *Débats*, de demander si M. le préfet du Nord est autorisé par le gouvernement soit à siffler comme il annonce qu'il en a l'intention, soit à s'exprimer publiquement comme il vient de le faire. Nous n'hésitons pas à penser, pour notre part, que ce langage est inadmissible, intolérable dans la bouche d'un représentant du gouvernement, et qu'un préfet ne peut, sans manquer à son devoir, en même temps qu'aux plus simples convenances, prendre cette attitude provocante et injurieuse à l'égard d'une partie de ses administrés, et de fermer brutalement la porte de la République à ceux qui veulent y entrer.

» Les électeurs seront juges de la sincérité des opinions de ceux qui sollicitent leurs suffrages; mais le premier fonctionnaire d'un département n'a pas le droit de prononcer des excommunications contre telles ou telles catégories de personnes. La réunion à laquelle assistait M. Vel-Durand contenait un certain nombre de socialistes notoires qui y ont pris la parole. Ceux-là, M. le préfet du Nord les tient pour de bons républicains, il les prend sous sa protection. Il réserve son hostilité pour les républicains d'une autre nuance et ses foudres pour les ralliés. Nous demandons encore une fois si M. le préfet du Nord a reçu la permission de parler de la sorte, ou s'il a pu la prendre impunément. »

Une conférence sur les assurances ouvrières à l'Union de la paix sociale. — Jeudi 9 mars, à huit heures et demie du soir, à l'hôtel de la Société industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, conférence de M. Auguste Fanchille sur les assurances ouvrières.

Les dames seront admises.

L'Union du commerce en gros des vins et spiritueux a été reçue par la commission sénatoriale du budget, mercredi à deux heures : elle a protesté contre le projet du Syndicat de Lille ; elle déposera des protestations des Conseils municipaux du Nord et 94 pétitions représentant plus de 6,600 signatures contre le projet.

Bourse linière de Lille. — La situation ne se modifie pas sensiblement, la toile est demandée et il s'en est traité un assez bon chiffre avec une augmentation sur les prix, hausse encore bien insuffisante pour compenser celle de la matière brute.

Bonne demande pour les fils, qui se traitent aux pleins prix; on signale encore des affaires pour l'exportation.

Pas de changement pour les lins de pays, prix fermes.

Un peu moins d'affaires en lins de Russie, les transactions portent toujours sur le livrable rouï à l'eau: prix fermes.

Marché aux blés de Lille du 8 mars 1893. (Cours commercial.) — Blés et farines, tendance calme : on offre les blés de 15,50 à 16,50 les 80 kil.

En boulangerie, on tient les farines de 28 à 39 francs, suivant marques.

Excursion en Italie, à l'occasion du Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. — Départ le 11 avril 1893.

L'itinéraire de ce voyage est le suivant : Bruxelles, Luxembourg, Bâle, la Suisse, le St-Gothard, Milan, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Rome, Naples, Capri, Sorrente, la Grotte d'Azur, Pompéï (facultativement le Vésuve), le Monte-Cassino, Rome (audience pontificale le 22 avril), Pise, Gênes, Turin, Paris, Bruxelles. — Durée : 3 semaines. — Prix : 1re classe, 620 francs ; 2e classe, 535 francs.

Moyennant le versement des sommes ci-dessus, les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement : à Roubaix chez M. Henri Meslelle, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 109.

Les nouvelles circonscriptions électorales

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Un lecteur de la *Dépêche*, de Lille, adresse, à ce journal, les observations suivantes :

« Le gouvernement vient de déposer son projet de remaniement des circonscriptions électorales pour les arrondissements qui, d'après le dernier recensement, ont augmenté ou diminué de population.

» L'arrondissement de Lille, dont la population dépasse maintenant 700,000 âmes, doit avoir 8 députés au lieu de 7. L'augmentation du nombre des habitants est surtout sensible à Roubaix et Tourcoing, qui ont droit à 3 députés au lieu de 2.

» Il aurait suffi de détacher quelques-unes des communes rurales de Tourcoing, d'en faire un nouveau canton, de joindre ce canton au [illegible] Roubaix et de former du troisième canton de Tourcoing une nouvelle circonscription ayant ensemble une circonscription aussi [illegible] qui, comprenant environ 90,000 habitants, aurait un député supplémentaire.

» Cette combinaison si raisonnable permettait de laisser intacte l'organisation actuelle de tout le reste de l'arrondissement. Mais c'eût été trop simple, on a préféré remanier toutes les autres circonscriptions.

» Voici le projet arrêté par le ministre de l'intérieur, sur les conseils du préfet du Nord :

» 1° Tourcoing-Nord et Sud *sans changement*.

» 2° Roubaix-Nord et Ouest nommera un député.

» 3° Roubaix-Est sera réuni à Lannoy et formera une circonscription.

» 4° Cysoing et Pont-à-Marcq, détachés de Lannoy, seront réunis à *Seclin*.

» 5° La circonscription de Moulins-Lille et Wazemmes (Lille-Sud et Lille-Sud-Ouest) perdra le canton de Lille-centre et sera réunie au canton d'*Hanbourdin*.

» 6° Lille-Nord, Lille-Est, Lille-Nord-Est resteront à M. Pierre Legrand. On le débarrasse de Lille-*Ouest* qui avait donné une grosse majorité à M. Georges Vandamme, conseiller-général.

» 7° Ainsi, Lille-Centre et Lille-Ouest deviennent disponibles, on les complète par Lille-Sud-Est (St-Sauveur).

» 8° Enfin, M. des Robaux conserve, sans changetonent, Armentières, Quesnoy-sur-Deûle et La Bassée.

» La caractéristique principale de ce projet est le démembrement complet de la 3e circonscription actuelle de Lille, dont les trois cantons Lille-Sud-Est, Seclin et Haubourdin sont détachés les uns des autres et dispersés dans trois nouvelles circonscriptions différentes, sans aucun souci des intérêts ni de la dignité des électeurs, et sans qu'on puisse apprécier l'utilité de cette dispersion.

» Aussi, ce projet sera-t-il énergiquement combattu par M. Le Gavrian dans la commission spéciale à laquelle il va être renvoyé et à la tribune. Il est donc très possible qu'il subisse des modifications. »

Concerts et Spectacles

Exercice musical organisé par l'Ecole Nationale de musique. — Voici le programme de l'exercice musical qui sera donné, par les élèves de l'Ecole Nationale de musique le dimanche, 12 mars, à onze heures et demie, à l'Hôtel-de-Ville :

1. Ouverture de *Fidélio*, par l'Orchestre (Beethoven); 2. Air de l'*Etoile du Nord*, par M. J. Carpentier, élève de M. Minssart (Meyerbeer); 3. Fantaisie pour flûte, par M. Alfred Genty, élève de M. Bondues (Tulou); 4. Berceuse, du *Pardon de Ploërmel*, par Mlle Buhl, élève de Mme Odelain (Meyerbeer); 5. Duo pour clarinettes, par MM. Honorez et Vanghelauwe, élèves de M. Fournier (Beer); 6. Concerto de violoncelle, par M. Edmond Genty, élève de M. G. Brisy (Goltermann); 7. Air d'*Hérodiade* (Salomé! Salomé!) par M. G. Devos, élève de M. Minssart (Massenet); 8. Fantaisie pour violon, par M. Henri Dubois, élève de M. Laurent (Vieuxtemps); 9. Finale du *Concert-Stück*, pour piano et orchestre, par Mlle G. Paris, élève de Mme Dubin-Letellier (Weber); 10. Chœur des *Bohémiens* (avec orchestre) (Schumann).

L'orchestre, et les chœurs [illegible] Koszul.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le logement des quatre pompiers en permanence

Roubaix, 6 mars.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'user de la publicité de votre journal pour faire remarquer à qui de droit les avantages de la *combinaison que voici, au sujet du logement des quatre* pompiers en permanence.

La commission administrative des travaux de la ville a émis un vœu tendant à ce que ce logement soit installé dans l'ancien conditionnement (cour des pompiers).

La commission ne s'est peut-être pas préoccupée de l'état de ces bâtiments qui servaient jadis de magasin au Conditionnement. Sous les planchers, il y a une excavation de 50 à 60 centimètres, dont la population se compose de nombreuses familles de rats et de souris.

Il me semble que si l'on démolissait tout cela, en faisant servir les vieux matériaux à la construction de logements salubres, on pourrait de cette manière, agrandir sensiblement la cour des Pompiers, ce qui faciliterait les manœuvres des pompes à incendie.

D'autre part, les logements pourraient être établis en suivant l'alignement du bâtiment des dépôts.

La mise en application de cette idée ne coûterait guère beaucoup plus que les réparations qu'il faudra faire.

J'espère que l'Administration municipale la prendra en considération.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer mes sincères salutations.

Un Pompier.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 8 mars.* — UNE SINGULIÈRE AFFAIRE DE FRAUDE. — Un brigadier de douanes entendu comme témoin expose qu'étant de service avec un camarade, il avait suivi une femme qu'il savait porteur de contrebande et qui se dirigeait du côté de la rue d'Alma à Roubaix.

Arrivée à la maison de M. Louis Bonte, marchand et cabaretier rue d'Alma, cette femme était entrée; au moment où le préposé et lui arrivaient derrière elle, elle se disposait à se déshabiller pour retirer de ses vêtements une charge de café vert.

Sur la déclaration faite à Mme Bonte, alors présente qu'il lui dressait procès-verbal; Mme Bonte lui dit : « Il faut être canaille pour agir ainsi », puis le mari descend et lui défend à lui, brigadier, de procéder à la visite de la femme.

Malgré cela, cette dernière, du nom de Ghesquière, fut arrêtée et condamnée pour fraude. Les époux Bonte comparaissent à l'audience de mercredi.

Ils maintiennent avoir participé à la fraude et déclarent ne pas connaître la femme.

Cette femme Ghesquière est aussi entendue, mais ne prête pas serment, comme ayant été impliquée dans le délit.

Elle raconte que, ayant rencontré le brigadier à la barrière des Hautes, celui-ci lui demanda où elle portait sa fraude : elle répondit qu'elle brûlait son café, puis le vendait. C'est alors que le brigadier lui aurait répété : « Vous n'avez qu'à nous prévenir chez Bonte, rue d'Alma, à Roubaix, comme si vous alliez porter pour lui, on dressera procès-verbal, mais vous, vous ne serez pas inquiétée ». — Il avait même ajouté que si elle voulait se prêter à cela, elle pourrait de temps en temps passer deux ou trois kilos. Elle se laissa persuader, et enfuite se produisit chez Bonte la scène que nous avons relatée.

— Oui, fait observer le Président, vous avez bien machiné tout cela : mais pourquoi ne vous êtes-vous pas défendue ainsi quand vous avez comparu ?

— Parce que répond le témoin, on m'avait promis que si je ne disais rien, je n'aurais pas de prison.

— Oui, oui. C'est bien, allez à votre place... il est vrai que vous n'avez pas prêté serment.

Deux autres personnes viennent rapporter la conversation qui avait été tenue en présence d'un certain nombre de personnes entre la femme Ghesquière et Bonte qui lui avait demandé ce qu'elle dirait si elle était appelée au Tribunal.

Elle avait alors fait le récit tel qu'elle venait de le produire au tribunal.

Bonte persiste à dire qu'il n'a en rien trempé dans cette affaire; il a été condamné une seule fois pour fraude alors qu'il était mineur, il y a vingt ans; quant à sa femme, elle n'a jamais subi de condamnation.

Ils sont bien notés tous deux. Le tribunal dit la prévention établie; condamne Bonte du chef de participation à la fraude à quinze jours d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende pour opposition à l'exercice des préposés; la femme Bonte à deux amendes l'une de seize francs, l'autre de cinq cents francs pour outrages.

Mr Discrète.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 8 mars.* — LE PRIVILÈGE DES ENTREPRENEURS. Voici un procès qui présente un double intérêt parce qu'il touche à une actualité, la faillite Hindré et parce qu'il soulève une question de droit au sujet du privilège des entrepreneurs.

L'article 2102 du Code civil indique parmi les créanciers privilégiés sur les immeubles : les architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers employés pour édifices, reconstruire ou réparer des bâtiments, canaux, ou autres ouvrages quelconques... »

Il est vrai d'ajouter que la formalité de l'inscription d'hypothèque légale, dans ces conditions, est rarement usitée en ces circonstances.

Nous rappelons à titre de renseignements ces dispositions légales, mais voici dans quelles circonstances le procès actuel est né.

MM. Goffin et Gaberel avaient entrepris la construction d'une maison pour une demoiselle L. B.... avec une garantie de paiement que M. Hindré leur avait donnée jusqu'à concurrence de 10,000 fr. La maison coûta 16,000 fr. Mlle B... emprunta alors sur première hypothèque, une somme de 8,000 fr. qu'elle remit en à-compte aux entrepreneurs et ces derniers demandent aujourd'hui leur adjudication pour le surplus, au passif de la faillite de M. Hindré leur caution.

Le syndic répondait cette demande parce que, suivant lui, la garantie donnée par M. Hindré était illicite en raison des relations que le failli entretenait avec la demoiselle E. B.. Mais il invoque surtout des arguments juridique : MM. Goffin et Gaberel ont en le tort de ne pas user du droit que leur donne l'article 2102 : le syndic invoque aussi la déchéance encourue par le créancier privilégié suivant les dispositions de l'article 2037.

Une discussion très abstraite et de droit pur, s'est engagée à propos de ce procès soutenu par Me Gambart pour les entrepreneurs, contre Me Chatelain syndic de la faillite Hindré.

La cause a été mise en délibéré.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 8 mars

Présidence de M. le Conseiller TELLIER. Ministère public M. SCHELER, substitut du procureur-général

1re Affaire

VOL A RONCQ

LES ACCUSÉS

Sont : 1° Frédéric Vandenbroucke, 31 ans, né à Menin (Belgique), journalier, y demeurant; 2° Joseph Vercruysse, 25 ans, né à Halluin, journalier à Reckem (Belgique). Ce dernier est en fuite et ne sera qu'ultérieurement jugé par contumace.

EXPOSÉ DES FAITS

Dans la nuit du 25 au 26 novembre dernier, des malfaiteurs s'introduisirent chez M. Leconte, épicier à Roncq. Ils pratiquèrent une trouée dans la haie servant de clôture au jardin, et fracturèrent un carreau de la vitrine du magasin aux marchandises, dont ils ouvrirent ensuite la porte.

Ils visitèrent les pièces du rez-de-chaussée et s'emparèrent de deux sacs de café torréfié, pesant ensemble 60 à 80 kilogs, ainsi que de deux paires de bottines. Le lendemain matin, ils allèrent vendre le café pour 450 francs à un sieur Vandenberghe, épicier à Menin, qui, ayant appris le vol au préjudice de M. Leconte et suspectant la provenance du café acheté par lui, signala le fait à la gendarmerie belge.

Le café avait été apporté en Belgique, par trois individus, notamment par Vandenbroucke et par Vercruysse. Le second, n'osant vendre lui-même à Vandenberghe le produit du vol, avait pris pour intermédiaire un marchand de chiffons appelé Vandermeiren.

Dans la même matinée du 26 novembre, quelques instants avant que la vente ne fût réalisée, Vandenbroucke entrait à Menin, au cabaret *Fournier*, avec deux autres individus portant les sacs de café et les deux paires de bottines soustraites. Ils n'avaient pas assez d'argent pour solder leurs consommations. Ce n'est qu'après avoir touché les 450 francs de Vandenberghe que Vandenbroucke régla au cabaretier sa dépense avec une pièce de 20 francs.

La veille au soir, il était à Roncq et sortait vers 10 heures, avec ses deux compagnons, d'un estaminet situé à 50 mètres du domicile de M. Leconte.

Il a pourtant persisté à se prétendre innocent. Il a été arrêté en France, en état d'infraction à un arrêté d'expulsion.

L'AUDIENCE

Neuf témoins ont été notifiés à l'accusé, à la requête du ministère public.

Voici leurs noms :

MM. Charles Lestienne, gendarme à Halluin; Jules Leconte, 65 ans, négociant à Roncq; Edouard Feys, 27 ans, cabaretier à Roncq; Julie Mignon, 20 ans, journalière à Halluin; Henri Aernout, 28 ans, cabaretier à Roncq; Emile Vandenberghe, 34 ans, épicier à Menin (Belgique); Hortense Demeyère, femme Vandermairen, 32 ans, marchande de chiffons à Menin; Emile Fournier, 43 ans, boulanger, et Bruno Vercruysse; 52 ans, journalier, ces deux derniers à Menin également.

Trois de ces témoins sont absents : Julien Mignon, Emile Fournier et Bruno Vercruysse. Les deux derniers, demeurant sur le territoire belge, ont pu ne pas être régulièrement cités. Julie Mignon est, au contraire, condamnée, pour ne point se présenter, à 16 francs d'amende. Il est passé outre aux débats.

Vandenbroucke, déserteur belge, plusieurs fois condamné tant en Belgique qu'en France, avoue à l'audience, sur les conseils de son défenseur, après quelques hésitations, les vols dont il est poursuivi. Les témoins disent au nombre de trois : l'un, en raison des aveux, les débats se trouvent fort simplifiés. M. Leconte évalue le vol à 400 francs.

La parole est bientôt donnée à M. Schuler, substitut du procureur général. Celui-ci fait remarquer qu'avant d'être sincère, Vandenbroucke s'est retranché derrière plusieurs systèmes. Dans ces conditions, MM. les jurés apprécieront s'ils doivent ou non accorder des circonstances atténuantes.

Le bénéfice de ces circonstances est sollicité par Me Joire.

LE VERDICT

M. le Président pose au jury six questions. Ce sont celles de vol la nuit, dans une maison habitée, avec pluralité d'auteurs et avec effraction extérieure; plus celle d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Le jury, après avoir délibéré, rend le verdict suivant : Oui à la majorité, sur toutes les questions. Il existe des circonstances atténuantes en faveur de Vandenbroucke.

En conséquence, la Cour, faisant à l'accusé l'application de la loi, le condamne à *cinq ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.*

L'affaire commencée à onze heures, se terminait à midi un quart.

2e affaire. — **Coups et blessures à Hautmont**

Hobraiche est condamné à quinze mois de prison. — Défenseur : Me Toussaint.

3e affaire. — **Coups suivis de mort à Hautmont**

Lorisse est condamné à huit ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour. Il est déclaré déchu de la puissance paternelle. — Défenseur : Me Regnault.

Audience du jeudi 8 mars

Présidence de M. le conseiller TELLIER

Ministère public : M. TAINTURIER, avocat-général

1re Affaire. — **Mœurs**

L'accusé Arsène-Bénoni Bricout, âgé de 35 ans, était tuilleur à Caudry.

Bricout est acquitté. — Défenseur, Me Vitrant.

2e Affaire. — **Assassinat à Ors**

Les accusés sont : 1° François Dahy, 48 ans, journalier à Fontaine-au-bois; 2° Apolline-Célestine Frison, veuve Manesse, 36 ans, ménagère à Happegarbes, commune de Landrecies.

Bien que mariés tous deux, il paraissait avoir conçu le projet de s'épouser, en se rendant libres, le premier par un divorce, la seconde par le meurtre de son mari.

Leur criminel projet devait s'exécuter le 8 janvier, jour où Manesse irait à Pommereuil. Dahy l'attendrait au passage dans le bois Lévêque, et lui porterait le coup mortel.

Manesse remit son voyage au lendemain. L'assassinat fut ajourné au 9.

Le 9 donc vers 10 heures 1/2 du soir, Dahy vint frapper à la fenêtre de la femme Manesse. Celle-ci sortit et lui annonça qu'il était encore trop tôt, que son mari n'était pas encore de retour, qu'il fallait aller lui donner un bon coup et revenir frapper à la fenêtre pour annoncer que tout était fini.

Vers 9 heures 1/2, Dahy revint, en effet, donner le signal convenu. Il était allé se porter dans le bois, avait vu arriver Manesse, l'avait laissé prendre les devants, l'avait suivi pas à pas et tout à coup avait asséné un violent coup de bâton à la nuque. Il l'avait ensuite saisi à la gorge et déposé dans le fossé de la route où, le lendemain matin, on le trouva mort.

D'après l'autopsie, Manesse aurait été atteint d'un coup dont les conséquences devaient être mortelles. Le froid rendit la mort plus prompte en déterminant une congestion pulmonaire.

Dahy a passé des aveux et accusé sa complice. Celle-ci proteste de son innocence. Mais deux témoins étaient chez elle, dans la soirée du 9. Ils auraient entendu frapper par deux fois à la fenêtre; et vu la femme Manesse sortir de la chambre, au moment où elle allait donner ses dernières instructions pour le crime.

NORD

Douai. — Par décret de M. le président de la République, M. Henry Simart, ancien agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, vient d'être nommé avoué près la Cour d'appel de Douai, en remplacement et sur la présentation de Me Albert Coppin.

Un tamponnement à Fourmies. — Hier, vers sept heures et demie du matin, un train de marchandises en manœuvre voulant se garer pour laisser passer un train de voyageurs qui entrait en gare, est venu buter sur un autre également en manœuvre.

Quatre ou cinq wagons ont été démolis; plusieurs pièces de vin qui étaient dans un des wagons ont été défoncées et le vin a été perdu.

Il n'y a heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Un homme tué par un taureau à Beaufort. — Un malheureux domestique de M. Carnaux Trampont, à Beaufort, a été tué hier soir par un taureau qui l'a horriblement mutilé.

Le domestique donnait à manger à l'animal, lorsqu'il a été saisi et lancé à plusieurs reprises contre un mur. Les gens de la ferme, entendant les cris de la victime, se sont précipités à son secours, mais la bête était tellement méchante, que pas un n'osait approcher; enfin, le taureau a été abattu d'un coup de fusil.

Un drame à Nieppe. — La femme Bonte de Pont-de-Nieppe s'est jetée à l'eau dans la nuit de mardi à mercredi avec son troisième enfant, une petite fille âgée de huit semaines.

Les deux cadavres ont été repêchés mercredi matin dans la Lys.

PAS-DE-CALAIS

Une fabrication illicite d'allumettes à Sapignies

A la suite d'une perquisition, opérée chez un sieur Tesson habitant Sapignies, a amené la découverte d'un matériel servant à la fabrication d'allumettes chimiques: 35,000 allumettes ont été saisie.

Le choléra. — On signale de Saint-Amand (Pas-de-Calais), un cas de choléra qui a occasionné la mort d'un enfant.

La grève de Vendin-lez-Béthune. — La grève tend à se continuer. Il y a mercredi matin 22 descentes. Aucun incident.

L'AUBÉPINE

L'aubépine en fleur, neige du printemps,
Dans tous nos jardins s'éparpille aux vents.
Son parfum nouveau me rappelle encore
Le doux *Mikado* qu'entre tous j'adore.

Dépositaire à Roubaix : DUHEM-MERCHEZ 31, **Grande-Rue.** En vente partout.

Fabricant, Félix Eydoux, Marseille. 340460

ETAT CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 8 mars.* — Gaston-Hespel, rue du Collège, 3. — Jean Houzé, rue de Beaulieu, 6. — Gustave Thieuw, rue Cugnot, cour Fontaine. — Jean Dubois, rue Bernard, cour Duquennoy. — Georges Habisseau, rue du Fort-Français, 55. — Albert Liénard, rue de l'Hommelet, impasse Barbe. — Marie Debouck, rue Saint-Amand, 78. — Valentine Vandercruysseu, rue Lacroix, cour Broux, 3. — Marie Delcourte, rue Fabert, 2. — Céline Callomarc, rue Jacquart, cour Dhalluin, 12. — Bernard Vangoilek, rue de la Balance, 3. — Léon Mahieu, rue Richard Lenoir, 13.

Déclarations de décès du 8 mars. — Irma Delplanque, 8 jours, rue de l'Hommelet, 40. — Henriette Piat, 77 ans, Hospice Civil. — César Leclercq, 65 ans, rue Meverbeer, cour Jouffret. — Elise Dumortier, 2 mois, Grande-Rue, 217. — Célestine Lenglers, 1 mois, rue des Longues-Haies, 186.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 8 mars.* — Alice Bonte, rue du Château. — Céline Jacquart, rue de la Marlière. — Gustave Lagrand, rue des Quinze-Boutteilles. — Jules Castel, au Clinquet. — Eugène Moreau, rue Desmurgeon. — Louis Debruyne, rue du Calvaire. — Andréa Truchet, rue Lerouge. — *Déclarations de décès du 8 mars.* — Marie Lemoine, 14 ans, rue de la Blanche-Porte. — Blanche Morand, 71 ans, sans profession, sentier Duquesne.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 7 mars.* — Gustave Strobbe, rue de l'Asile. — *Déclarations de décès du 7 mars.* — Louis Vanhoebekz, 1 an, rue Saint-Hilaire.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles Adolphe BONTE-HEUGEBAERT et Henry MESSELIN-BONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe Louis-Joseph BONTE, cordonnier, veuf de Dame Sylvie-Virginie-Catherine HEUGEBAERT, membre de la Confrérie du T.-S. Sacrement et du Tiers-Ordre de St-François d'Assises, veuf de Dame Sylvie-Virginie-Catherine HEUGEBAERT, né à Comines (France), le 9 janvier 1825, pieusement décédé à Roubaix, le 8 mars 1893, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 10, à 5 h. 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 46.

BELGIQUE

Mouscron. — *Une arrestation.* — Dans la journée de mercredi, la police locale a procédé à l'arrestation d'un certain Z. Demeyère dit « Spritje » condamné le 20 novembre 1892 à 15 jours de prison pour injures envers un garde convoi, 21 fr. d'amende pour avoir voyagé en chemin de fer avec un billet périmé et 5 fr. pour ivresse.

— *Les suites d'un accident.* — Nous avons relaté hier l'accident dont a été victime un vieillard de 82 ans, L. Allard. Il nous revient que l'état de cet octogénaire est toujours des plus alarmantes. Ce n'est que mardi soir qu'on a constaté que ce malheureux a l'épaule brisée en plusieurs endroits et le bras gauche fracturé. Il a en outre, ainsi que nous l'avons mentionné, un poumon entaillé par une cote tordue à la suite de sa chute.

— *Revue de la gendarmerie.* — Mercredi matin, le capitaine de gendarmerie a passé en revue la brigade de Mouscron. Il s'est montré satisfait de son inspection de

Charleroi. — *Un suicide.* — La disparition mystérieuse de M. Fontaine, caissier général du charbonnage de Bagemont, vient de se compliquer de la façon la plus dramatique.

M. Collet, comptable du charbonnage, lié d'étroite amitié avec M. Fontaine, vient de se suicider en se tirant un coup de revolver à la tempe.

On attribue ce suicide à des questions d'argent et de jeux de bourse.

Le Parquet a apposé les scellés sur le bureau de M. Collet et sur celui de M. Fontaine.

Havré. — *Mort subite d'un prêtre.* — M. Brouillard, âgé de 72 ans, curé de la commune, revenait d'avoir été porter le viatique, lorsqu'il est tombé mort sur la voie publique.

A la Chambre. — *Séance du 8 mars.* — LA REVISION. — M. Hanssens, député de Liége, demande que l'on inscrive le suffrage universel dans la Constitution, en laissant toutefois à la loi le soin de déterminer les garanties d'âge et de domicile.

L'orateur combat le projet relatif à la zône neutre et dit que c'est amoindrir l'autonomie communale que de permettre au pouvoir central de diminuer l'autorité des bourgmestres.

M. Hanssens examine ensuite le projet du gouvernement et dit qu'il ne peut se rallier à l'habitation, qui donnera un régime de fraudes, de contestations multiples et de procès; il combat en même temps la capacité; il n'admet pas que l'on donne le droit à un maître d'école de fabriquer des électeurs.

M. de Moreau combat le suffrage universel.

Dans les pays où ce système est en vigueur, dit-il, les hommes remarquables arrivent très difficilement à faire partie de la législature.

L'exemple de ce qui se passe en France n'est pas fait pour nous convertir au suffrage universel; on a vu des municipalités où les socialistes étaient arrivés grâce au suffrage universel, notamment à Roubaix, Saint-Denis et Carmaux, et où les finances ont été gaspillées. Pordre trouble, grâce à la complicité des maires.

L'orateur s'attache à justifier le projet du gouvernement.

Le référendum de Bruxelles et le Roi. — M. Grimard, président du comité du referendum populaire, a été reçu mercredi seul par le Roi, à 3 heures. L'entretien a duré jusque 3 heures 25.

Il fut question des lois sociales et économiques.

M. Grimard a remis au Roi des documents concernant le referendum avec le chiffre des votants.

Le Roi a dit en substance : « Je suis partisan de la liberté. Quelqu'un, en Belgique, avait demandé le service personnel et le referendum royal, et cependant, nous n'avons obtenu ni l'un ni l'autre, parce que les lois ne se font pas de ce côté-ci des grilles du Parc.

« Les lois sont faites pour la nation et au moment où quelqu'un demandait le service personnel à la Chambre, il n'y avait pas de majorité pour le voter.

» Aujourd'hui, pour la solution de la question du droit de suffrage et du referendum royal, il faut quelque chose de plus que la majorité.

» Il faut les 2/3 des voix de la Chambre. »

M. Grimard a reçu dans la matinée la visite de sir Monsol, ministre d'Angleterre qui lui a demandé tous les documents concernant le referendum.

M. Grimard les a remis à M. Monsol, qui les expédiera à son gouvernement.

UN REMÈDE SOUVERAIN

Les chiens ont souvent sur le dos des démangeaisons et des ulcérations produites par une arcaride : c'est une sorte de gale que bien des remèdes coûteux ne parviennent pas à guérir.

Voici un moyen de débarrasser un chien de cette infirmité : Imbiber largement de pétrole la partie infectée par le mal, frictionnez 10 minutes sans ménager le liquide; un quart d'heure après, vous savonnerez votre chien au savon noir, de façon à enlever tout le pétrole, après l'avoir essuyé, vous saupoudrez largement la peau aux endroits malades avec de la fleur de soufre.

Quelques jours après, vous serez étonné de voir votre chien radicalement guéri et le poil repousser.

A. V.

Situation météorologique. — Roubaix, 9 mars. — Hauteur barométrique, 765. Température :

A sept heures du matin 8 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 11 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 9 degrés au-dessus de zéro

LES COMBATS DE COQS

WASQUEHAL. — Dimanche 5 mars, a eu lieu, en l'estaminet du Capreau, tenu par M. Noclain, le rentrage d'un 3 de 5 contre la société du « Petit Jésus » de Mouvaux.

La tire paire a été gagnée par la société du « Petit Jésus » les 2e et 3e paires par la société du Capreau à Wasquehal. Cette dernière gagnant ainsi la partie. La 4e paire qui était une paire de plaisir, a été gagnée par la société du « Petit Jésus ».

TOURCOING. — Voici les résultats des parties jouées le lundi 6 mars :

A l'estaminet de la Brasserie Saint-Eloi, rue de la Gare, au 3 de 5 mort pour 200 francs contre le « Colbras », d'Hellemmes. La société Saint-Eloi a gagné quatre paires. La 5e n'a pas de [illegible] 2 de 3 mort pour 50 francs [illegible] partie des 3 [illegible] de mars contre la [illegible] Nouvelle Aventure, celle-ci a gagné les 3 paires.

A l'estaminet du Lapin Gris, rue des Carliers, un 3 de 3 mort pour 50 fr. contre les Jeunes Gens de Croix. Ceux-ci ont gagné les 3 premières paires; la 4e qui était une paire de plaisir a été gagnée par le Lapin Gris.

JEUX DE BOULE A LA PLATINE

Tourcoing. — Dimanche 5 mars a eu lieu une grande partie chez M. Alphonse Vanhove, rue Neuve de Roubaix, 79. Les 110 fr., de prix ont été gagnés :

1er lot, 30 fr., par M. Duforest; 2e, 25 fr., par M. Davelos; 3e, 20 fr., par M. Dumortier; 4e, 15 fr., par M. Louis Legrande; 5e, 10 fr., par M. Victor Vandenberghe; 6e, 5 fr., par M. Dumortier; la prime de 5 fr. au plus de points sur les 5 mises, par M. Lesage.

Il y a eu 600 mises de prises. Commencée à 10 h. du matin, la partie ne s'est terminée qu'à 11 h. du soir.

NOTES DE LA MENAGÈRE

MENU DU VENDREDI 10 MARS

SOUPE A L'OIGNONS
SOLES NORMANDES
ŒUFS SAUCE ROBERT
SALADE HARICOTS ET POMMES
THON (CONSERVES)

ROUBAIX. — Salle du « Pré-Catelan », rue du Grand Chemin, 135. Grand Bal de nuit, paré, masqué et travesti, le dimanche 12 mars, à l'occasion de la Mi-Carême, deux corbeilles et deux bouquets seront offerts. Prix d'entrée : Cavaliers, 1 franc; Dames, 0,50 cent. Orchestre au grand complet. Rafraîchissement de choix. Le bal commencera à 7 heures.

BAL. — Vaste salle de la « Barque d'Or », rue de la Vigne, 42. Madame veuve Leman, cabaretière, a l'honneur d'informer le public qu'elle donnera dans cette vaste salle des fêtes, grand bal de nuit, le dimanche 12 mars. Une corbeille et bouquets divers seront offerts. Prix d'entrée : Cavaliers, 0,50 c.; Dames, 0,50 c. Orchestre habituel. On commencera à 7 heures précises.

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 11 mars 1893. — Gravures : Beaux-Arts : Exposition des œuvres de Meissonier : Un homme d'armes et son cheval. La fête. Un incroyable. La Table, tableau de M. Henri Lemaire. Portraits (Nécrologie) : S. E. le cardinal Place, archevêque de Bonnod, M. Taine, de l'Académie française. Larmée-Pacha. Paris : Inauguration du Palais d'hiver au Jardin d'Acclimatation. Le lunch dans le Palmarium. Les Tripôts. Portraits : Alberti Pickmann, le liseur de pensée. Etranger : Chine : Le jeu de Fan Tan, à Macao. Madagascar : Le ravitaillage du fort Bourdonnais.

Texte. — Chronique : *Le Courrier de Paris*, par Pierre Véron. Théâtres, par H. Lemaire. Musique, par A. Boisard. Silhouettes contemaines, par G. Lenôtre. Etudes illustrées : Descente dans les tripôts, par Guy Tomel. Exposition des œuvres de Meissonier, par Olivier Merson. Le Théâtre d'